

En finir avec la précarité !

Le 30 juin 2009, 30 000 personnels précaires : les Assistants d'éducation arrivés au terme de leurs 6 ans de contrat, les CAE au terme de leurs 2 ans de contrat et les CAV au terme de leurs 3 ans ont été «remerciés» par le gouvernement.

Sans action syndicale cette situation se reproduira durant l'année scolaire (pour les précaires qui arriveront en fin de contrat). Fins de contrats que nous assimilons à des licenciements dans la mesure où rien n'est prévu pour les personnels en fin de droits...

Chacun s'accorde à reconnaître l'apport de ces personnels au fonctionnement de l'école en terme d'aide à la scolarisation d'élèves en situation de handicap, d'aide aux activités des équipes pédagogiques ou aux directions d'école. La seule réponse gouvernementale est de faire tourner les chômeurs sur les postes.

C'est une forme d'accompagnement social du chômage...

Aucune formation professionnelle n'est proposée. Cette situation est inacceptable pour les personnels concernés pour l'école et les élèves.

Le gouvernement aura joué jusqu'au bout la carte du mépris le plus absolu : en refusant de prendre en

compte l'âge de 50 ans en cours de contrat pour pouvoir le renouveler, en refusant le renouvellement de contrat en deçà de 6 mois, en maintenant une date butoir au 30 juin même si le terme maximum de la durée de contrat n'est pas atteint...

Contrats aidés, contrats avenir... Ces personnels qui ont rendu tant de services dans les écoles et que le gouvernement veut «faire tourner»

L'action syndicale aura toutefois permis que près de 150 personnels concernés de Seine Saint Denis se voient proposer un autre type de contrat (d'assistant d'éducation ou de contractuel administratif) afin d'éviter un licenciement sec.

Dès la rentrée, le SNUipp continuera de porter les exigences permettant de répondre aux

besoins de l'école :

- la création d'emplois statutaires et pérennes permettant la titularisation des personnels qui le souhaitent.
- le refus des temps partiels imposés.
- une formation aux tâches effectuées, une formation qualifiante ainsi qu'une prise en compte réelle des qualifications acquises.

Le SNUipp continuera d'exiger «zéro licenciement» pour ceux qui arriveront en fin de contrat et organisera l'action pour obtenir qu'une solution, en terme d'emploi, soit trouvée pour chacun d'entre eux.

Jean DUGAS

**Le SNU.ipp/FSU propose dans un cadre intersyndical un
Rassemblement
de tous les EVS, AVS non-reconduits dans leurs contrats
Mercredi 9 septembre à 14 h
à l'Inspection Académique de Bobigny**

*avec le soutien et la participation de tous les enseignants !
Venez nombreux*

